1.6-8

CHRYSO®Air R²

Entraîneur d'air

Descriptif

CHRYSO®Air R² est un agent entraîneur d'air permettant la formation d'un réseau de microbulles d'air stables dans les bétons et mortiers. La répartition et la taille particulièrement fine des bulles d'air, entraînées et stabilisées avec **CHRYSO®Air R²**, confère au béton une protection efficace contre les cycles de gel/dégel et l'action des sels de déverglaçage.

Dans le béton frais, **CHRYSO®Air R²** provoque un effet plastifiant, et une réduction d'eau à plasticité constante. Les bulles d'air agissent comme des particules fines, elles augmentent ainsi la maniabilité du béton.

De plus, l'ajout du **CHRYSO®Air R²** permet de piéger de l'eau. Il limite ainsi la ségrégation et diminue, voire supprime, tout ressuage.

Le réseau de bulles uniformément réparties diminue les phénomènes de capillarité.

Caractéristiques

- Nature : liquide
- Densité : 1,01 ± 0,01
- Couleur : jaune
- pH : 12 ± 1
- Point de congélation : - 1° C environ
- Teneur en ions Cl^- : ≤ 0,10 %
- Na_2O équivalent : ≤ 1 %
- Extrait sec : 7,5 % ± 0,7 %

Conditionnement

Vrac
Fûts de 215 L
Tonnelets de 60 L

Conformité

CHRYSO®Air R² est un entraîneur d'air qui satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE. La déclaration correspondante est disponible sur notre site internet.

CHRYSO®Air R² est également conforme au référentiel de certification NF085, dont les spécifications techniques sont celles de la partie non harmonisée de la norme NF EN 934-2.

CHRYSO®Air R² ne favorise pas la corrosion de l'acier enrobé dans du béton (test électrochimique selon la norme DIN V 18998:2002-11).

Adresse AFNOR – 11 avenue F. de Pressensé – 93571 Saint Denis La Plaine Cedex

Applications

Domaines d'application

- Tous types de ciments.
- Bétons exposés au gel.
- Dalles d'autoroutes, pistes d'aéroports.
- Barrages, réservoirs.
- Ouvrages d'art, ouvrages à la mer.
- Correction de la granulométrie des sables naturels pauvres en fines.
- Bétons extrudés.

Mode d'emploi

Plage de dosage : 0,04 à 1 kg pour 100 kg de ciment. Le dosage de l'entraîneur d'air est fonction de la quantité d'air souhaitée et des différents composants présents dans la formule du béton.

CHRYSO®Air R² est totalement miscible à l'eau. Il doit être incorporé préalablement à l'eau de gâchage ou sur les granulats. La quantité d'eau doit être déterminée en fonction de la plasticité souhaitée.

L'efficacité maximale de **CHRYSO®Air R²** doit être déterminée après des essais de convenance prenant en compte les caractéristiques rhéologiques et les performances mécaniques souhaitées pour le béton. L'air entraîné est essentiellement un granulat fin fictif. On doit le considérer comme tel et effectuer les réductions de sable correspondant au volume supplémentaire d'air entraîné.

Le taux d'air entraîné total doit être vérifié périodiquement dans les bétons car il varie avec la nature des granulats et le rapport E/C.

Précautions

En cas de gel, le produit conserve ses propriétés une fois dégelé et homogénéisé par agitation légère.

Durée de vie : 18 mois.

1.6-8

CHRYSO®Air R²

Entraîneur d'air

SECURITE

CHRYSO®Air R² est un produit « sans danger ». Le port d'équipements de protection individuelle est recommandé.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité sur le site internet www.chryso-online.com.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.

« Se renseigner sur la dernière mise à jour »

Dernière modification : 09/03

CHRYSO : 19, place de la Résistance - 92446 Issy les Moulineaux cedex France - Tél. : 01 41 17 18 19 - Fax : 01 41 17 18 80